



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 21 mars 2025

Date de publication : 04 avril 2025

Délibération n°2025-026 – Budget principal : vote du budget primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et R.2312-1,

Madame le Maire rappelle que budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Après avoir pris connaissance en annexe, chapitre par chapitre du Budget primitif qui intègre, les résultats reportés 2024, le Conseil municipal est sollicité pour approuver le budget primitif présenté.

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2025 du budget principal par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

Budget principal / BP 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 997 900,00	12 292 999,30	28 290 899,30
Dépenses	18 497 900,00	10 526 928,29	29 024 828,29
Résultat de l'exercice	- 2 500 000,00	1 766 071,01	- 733 928,99
Report à nouveau N-1	2 500 000,00	- 1 766 071,01	733 928,99
Résultat de clôture	-	-	-

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.